



Véhicule en leasing : comment signaler un changement sur la carte grise ?

Vérifié le 26 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous changez d'adresse

Vous devez signaler votre changement d'adresse à votre prêteur pour qu'il effectue la démarche auprès des autorités.

⚠ Attention : vérifiez auprès de votre prêteur si vous devez lui transmettre l'original de la carte grise.

Vous vous mariez

Si vous souhaitez utiliser le nom de votre époux ou épouse, vous devez signaler votre changement de situation à votre prêteur.

C'est à lui d'effectuer la démarche de signalement auprès des autorités.

⚠ Attention : vérifiez auprès de votre prêteur les documents que vous devez lui transmettre. En plus d'une copie d'extrait d'acte de mariage ou de votre livret de famille, le prêteur peut avoir besoin d'autres documents, comme la carte grise originale.

Vous divorcez

Si vous utilisiez le nom de votre époux ou épouse et qu'il était indiqué sur votre carte grise, vous devez la faire modifier pour y indiquer uniquement votre nom de famille (sauf si vous êtes autorisé à continuer de l'utiliser (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1091>)).

Signalez ce changement de situation à votre prêteur pour qu'il effectue la démarche auprès des autorités.

⚠ Attention : vérifiez auprès de votre prêteur les documents que vous devez lui transmettre. En effet, en plus d'une copie du jugement de divorce, le prêteur peut avoir besoin d'autres documents, comme la carte grise originale.

Vous voulez ajouter un cotitulaire

C'est le propriétaire (organisme financier ou prêteur) qui doit se charger des formalités de modification de la carte grise.

Vous devez lui transmettre les documents nécessaires.

Contactez-le pour en connaître le détail.

Vous voulez retirer le nom d'un cotitulaire

C'est le propriétaire (organisme financier ou prêteur) qui doit se charger des formalités de modification de la carte grise.

Vous devez lui transmettre les documents nécessaires.

Contactez-le pour en connaître le détail.

Vous changez de nom ou de prénom pour motif légitime

Si vous changez de nom pour motif légitime (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>) (ou de prénom (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885>)), vous devez le faire modifier sur la carte grise de votre véhicule.

Pour cela, vous devez adresser un justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31853>) à votre bailleur. Il se chargera de faire la démarche.

Textes de loi et références

- Code de la route : articles R322-1 à R322-14 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006177098) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006177098)
Délivrance du certificat d'immatriculation
- Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020237165) (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020237165>)

Services en ligne et formulaires

- Changement d'adresse en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>)
Service en ligne